



Aide financière pour un parent

Par **le berry**, le **17/09/2009** à **14:17**

Bonjour,

Ma belle - mère se retrouve aujourd'hui couverte de dettes. Elle est veuve depuis 20 ans, ses revenus sont faibles. Malgré l'aide sociale et l'appui financier de 3 de ses enfants sur 4, elle ne s'en sort toujours pas.

Nous nous trouvons dans l'obligation de l'aider encore.

Voici ma question : nous allons diviser la somme de la dette en 4 (une part pour chaque enfant) , hors celui qui n'a jamais rien donné à ce jour, a déjà déclaré ne pas vouloir nous aider cette fois - ci. Peux on faire mettre sur écrit l'aide en question, pour que le jour venu, cette personne ne touche aucun héritage, si le cas se présente ?

Merci par avance